

SAISON 2026

NAGE AVEC PALMES

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Sous réserve de validation du Comité Directeur National

CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR PISCINE

Séoul (Corée)

Du 22 au 29 juin 2026

*« Pouvoir sélectionner les meilleurs
Français à un moment précis de la saison
pour atteindre nos objectifs »*

A - OBJECTIFS

A1 – Les objectifs de l'olympiade 2025 / 2028 de l'équipe de France « Séniors » :

1. Figurer systématiquement au tableau des nations médaillées au championnat du Monde et d'Europe

Ce qui implique :

EN INDIVIDUEL

- ✓ Elite : se classer systématiquement dans le « top 3 » mondial dans au moins une épreuve
- ✓ Séniors :
 - Épreuves à moyenne et forte densité (plus de 15 nations) : passer d'une 8/7^{ème} place mondiale à une 5/4^{ème} place dans au moins 1 épreuve
 - Épreuves à faible densité (moins de 15 nations) : passer d'une 6/5^{ème} place mondiale à une 4/3^{ème} place dans au moins 1 épreuve

EN RELAI

- ✓ Accéder systématiquement à la finale et se classer dans le « top 6 »

2. Obtenir des quotas aux Jeux Mondiaux 2029 en individuel et en relai, chez les femmes et les hommes

3. Permettre à la relève (21 ans et moins) d'engranger de l'expérience en se confrontant à l'élite mondiale lors d'une compétition internationale de référence

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Séniors est de 15 ans révolus.

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

B3 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors :

Sélections individuelles :

- ✓ Des manches de coupe du Monde 2026 à échéance du championnat de France Elite Piscine
- ✓ Du championnat de France Elite Piscine 2026

Sélections relais :

- ✓ Des compétitions sélectives au championnat de France Elite Piscine (championnat de France des clubs et meetings nationaux)
- ✓ Des manches de coupe du Monde 2026 à échéance du championnat de France Elite Piscine
- ✓ Du championnat de France Elite Piscine 2026

CONDITIONS A SATISFAIRE

B4 - Seuls les sportifs qui auront participé au championnat de France Elite Piscine de la saison en cours pourront prétendre être proposés à la sélection en équipe de France en individuel et au titre des relais.

C – PROPOSITION A LA SELECTION A TITRE INDIVIDUEL

C1 – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes lors des compétitions sélectives (B3), dans une même épreuve individuelle, sera proposé à la sélection (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé au moins 1 Temps Séniors Piscine (TSP) ;
- ✓ Se classer dans les 2 premiers de la finale A du championnat de France Elite Piscine 2026
- ✓ Répondre aux objectifs précisés au chapitre A

C2 – Les Temps Séniors Piscine (TSP) sont précisés au chapitre H.

D – PROPOSITION A LA SELECTION AU TITRE D'UN RELAI

D1 – Un relai France Séniors sera sélectionné à la discréction du DTN si les meilleurs nageurs de la distance du relai considéré, identifiés sur la base du classement numérique national mis à jour à l'issue du championnat de France Elite Piscine 2026, répondent aux objectifs précisés au chapitre A.

E – DEPARTAGE

E1 – En cas d'égalité, le sportif le mieux classé au classement numérique international 2026 de l'épreuve sera proposé à la sélection.

F - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

F1 – Le comité de sélection se réuni à l'issue des compétitions sélectives.

Le comité de sélection est composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP

Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A.

F2 - Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

F3 - Pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance, en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, son comportement, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux et sa capacité de progresser seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

F4 – La sélection d'un sportif est confirmée à la condition que celui-ci s'engage à nager dans les relais au sein desquels il a une plus-value pour atteindre les objectifs précisés au chapitre A. A défaut, ce dernier verra sa sélection invalidée par le DTN.

F5 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

F6 – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement et au respect de la convention d'équipe de France ou de haut niveau.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

G2 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, d'autres engagements pourront être envisagés pour chaque sportif. Les engagements définitifs seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur principal de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneurs(s) adjoint(s) et, le cas échéant, de l'entraîneur de la structure ou du club dans lequel le sportif s'entraîne au quotidien.

G3 – Un sportif sélectionné uniquement au titre d'un relai sera engagé dans au moins une épreuve individuelle dans l'objectif de préparer l'épreuve de relai pour laquelle il a été sélectionné.

G4 - En fonction des stratégies d'engagement qui seront mises en place, un relai pourra être recomposé et/ou complété à la discréction du DTN par des sportifs sélectionnés à titre individuel.

H – TEMPS SÉLECTION PISCINE SENIOR

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

FEMININES	TSP (Sénior)
MONOPALME SURFACE	
50 SF	18.09
100 SF	39.99
200 SF	1.31.69
400 SF	3.22.49
800 SF	7.09.99
1500 SF	13.53.99
MONOPALME IMMERSION	
50 AP	16.69
100 IM	37.79
200 IM	1.25.99
400 IM	3.09.99
BIPALMES SURFACE	
50 BI	22.19
100 BI	48.99
200 BI	1.47.39
400 BI	3.50.99

HOMMES	TSP (Sénior)
MONOPALME SURFACE	
50 SF	15.89
100 SF	35.89
200 SF	1.22.39
400 SF	3.02.99
800 SF	6.33.99
1500 SF	12.47.99
MONOPALME IMMERSION	
50 AP	14.59
100 IM	33.59
200 IM	1.16.99
400 IM	2.52.99
BIPALMES SURFACE	
50 BI	19.09
100 BI	42.39
200 BI	1.36.29
400 BI	3.31.39